



Visite médicale non pacé que puis je faire

Par **Mamaxe**, le **14/03/2019** à **07:21**

Mon patron vien de me faire signé une lettre de démission car j'étais absent 2 jour sans justifier j'ai donc signé cette lettre sinon il me menacais d'avocat ainsi de suite j'ai remarquer que je n'avais pas fais de visite médicale j'ai commencé le 08.01.2019 et terminer hier le 13.03.2019 est ce que j'ai un possible recours pour ce manquement aux obligation de sa part ?

Par **Visiteur**, le **14/03/2019** à **07:36**

BONJOUR est une formule de politesse usuelle.
Une absence de 2 jours sans motif après seulement 2 mois de présence est peu admissible, en effet.
La visite d'embauche doit avoir lieu dans les 3 mois qui suivent le début du travail

Par **Mamaxe**, le **14/03/2019** à **08:32**

Bonjour oui excusez moi, OK ok mais est-ce normal qu'il m'ait fais signé cette démission ? Le motif étais que je ne pouvais pas respecter les horaires. Je l'ai signé car il m'a dis que sinon c'était viré pour faute grave les avocat les expert les démarche etc donc j'ai pris peur j'ai signé. Est-ce normal et est ce que je peut toucher des indemnités pôle emploi dans ce cas ?
Merxi